



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 30 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIOLENCES URBAINES : MESURES DE SÉCURISATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Afin de prévenir les troubles à l'ordre public dans le contexte national de violences urbaines survenues ces derniers jours, la préfète de la Drôme a pris plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité et la tranquillité publiques.

Sur 16 communes (Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Loriol, Livron, Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Saint-Vallier, Montélimar, Pierrelatte, Crest, Donzère, Die, Nyons, Tain-l'Hermitage et Saint-Rambert-d'Albon) jusqu'à lundi 3 juillet 2023 à 8h00 :

- interdiction de transporter des armes, toutes catégories confondues, des munitions et objets pouvant constituer des armes par destination (au sein de l'article 132-75 du Code pénal) ;
- interdiction de vendre et de transporter des acides ainsi que des produits inflammables, chimiques et/ou explosifs ;
- interdiction de distribuer, d'acheter, de vendre à emporter, de détenir et de transporter des carburants dans un récipient transportable ;
- interdiction, pour les particuliers, d'acheter et d'utiliser des articles pyrotechniques (feux d'artifice, pétards, fusées) sur la voie publique.

A Crest, Montélimar et Valence, les manifestations et rassemblements non déclarés dites « contre les violences policières » sont interdites, ce vendredi soir.

La préfète remercie les policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers de la Drôme, mobilisés à un niveau d'engagement exceptionnel pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et appelle chacun au civisme, au calme et à la responsabilité citoyenne.

